

26^{ème} Rencontre nationale de Pétanque à Argelès-sur-Mer

Notice explicative

Tous **les joueurs d'une même équipe** devront être inscrits le mardi 30 septembre avant 11h30 (sous peine de non-validation de leur participation). Chaque équipe devra venir avec son cochonnet et ses boules.

L'hébergement se fera au village de vacances d'Argelès-sur-Mer, Route de Valmy, 66702 ARGELES SUR MER. - 04 68 81 02 75 - Coordonnées GPS N 42° 32' 19" - E 3° 02' 13"

Tarif (sur la base d'une chambre double ou triple)

- 1) Forfait de 415 € **par personne en pension complète** taxes incluses, du 30 septembre au 03 octobre 2025 (3 nuits + 3 petits-déjeuners + 3 déjeuners+ 3 dîners).
Ce tarif comprend également les animations, le vin aux repas et le café aux déjeuners.
- 2) Chambre individuelle sur demande et pour 3 nuits : 500 € (merci de le préciser sur le bulletin d'inscription).
- 3) Pour une arrivée anticipée, le lundi 29 septembre 2025, forfait dîner + nuit + petit-déjeuner + taxe : 100 € **par personne** et 127 € en chambre single.
- 4) Déjeuner supplémentaire hors forfait, le 29 septembre : 23 € **par personne**.

Attention : les forfaits négociés et proposés sont obligatoires (l'hébergement en camping-car n'est pas autorisé). Les camping-cars ne pourront pas stationner sur le parking sauf dérogation demandée à l'avance. L'hébergement se fera sur les deux sites gérés par Azureva.

Paiement

Aucune inscription sur place ne sera enregistrée et aucun règlement en espèce ne sera autorisé. Les sommes dues doivent intégralement être versées avant le début des épreuves. Lors de la saisie du formulaire vous devez cliquer sur le bouton confirmer pour finaliser les inscriptions (un formulaire par triplette).

Pour le règlement, la Fédération départementale ou l'Union Régionale établira un chèque global, correspondant au montant total du séjour de toutes les triplettes et de tous les accompagnants, à l'ordre de Générations Mouvement - Fédération nationale. Celui-ci sera à renvoyer accompagné du ou des règlements signés par les joueurs.

Annulation

En cas d'annulation à J-50, remboursement total du séjour.

De J-50 à J-31 25% de la somme sera dûe ainsi que la franchise 10% du séjour, avec un minimum de 40€ et un maximum de 100 €.

De J-30 à J-11 50% de la somme sera dûe ainsi que la franchise 10% du séjour, avec un minimum de 40€ et un maximum de 100 €.

À partir de J-10 et jusqu'au jour même du début de la manifestation, 100 % de la somme sera dûe. Toute annulation assortie d'une demande d'indemnisation devra être justifiée dans les mêmes conditions que pour une annulation de séjour Mutuaide.

Informations pratiques :

Les chambres seront mises à disposition à partir de 17h00, le jour d'arrivée et devront être libérées à 9h00 le jour du départ.

Les animaux ne sont pas admis dans le centre. Des photos seront prises lors de l'évènement et de la remise des prix, si vous ne souhaitez pas être pris en photo, merci de le signaler à votre arrivée.

Programme

Mardi 30 septembre 2025

A partir de 9h00 :	accueil des participants
De 9h00 à 11h30 :	inscription des joueurs
De 12h00 à 13h30 :	déjeuner
De 13h40 à 14H00 :	réunion d'accueil en salle de spectacle (obligatoire)
14h15 :	début des épreuves
18h30 :	apéritif en musique
A partir de 19h00 :	dîner
21h00 :	soirée animée

Mercredi 1^{er} octobre 2025

A partir de 6h45 :	petit-déjeuner
8h30 :	début des épreuves
12h00 :	déjeuner
14h00 :	reprise des épreuves
18h00 :	fin des compétitions de la journée
18h30 :	apéritif en musique
19h00 :	dîner
21h00 :	soirée animée

Jeudi 2 octobre 2025

7h30 :	petit-déjeuner
8h30 :	reprise des épreuves
	Concours de tirs
12h00 :	déjeuner
14h30 :	Finale Partenaires / Equipes d'organisation
15h00 :	Finale dames
17h00 :	Finale concours général
18h30 :	apéritif en musique
19h00 :	dîner
20h30 :	remise des prix

Vendredi 3 octobre 2025

A partir de 7h30 :	petit-déjeuner
Remise des clés des chambres	09h00



**** Les horaires peuvent varier en fonction du déroulement des épreuves et du nombre de triplettes.
Le déroulement des épreuves sera coordonné par les membres du groupe de travail de la Fédération nationale.***